



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective Ur sell war-gil

L'Agenda de l'association depuis le 20 septembre 2016 :

Septembre

Dernières réunions préparatoires CCF (dont dispositif sécurité) - Brest

Octobre

Le 6, ouverture du Carrefour des Communes du Finistère (jour de la remise des trophées du meilleur journal communal et communautaire du Finistère) - Quartz-Congrès à Brest

Le 7, Carrefour des Communes du Finistère - Lancement de l'ARMB (Association Régionale des Maires de Bretagne) par les 4 PAD des AMF bretonnes et clôture anniversaire pour fêter les 70 ans de l'AMF 29 - Quartz-Congrès à Brest

Le 21, participation du Président CAP à la table-ronde, organisée en préfecture, avec le Délégué interministériel de la sécurité routière - Quimper

Novembre

Le 3, rencontre entre la directrice AMF 29 et le Chef d'escadron HENRIOT, Officier adjoint prévention du Groupement de Gendarmerie - Brest

Le 10, à l'invitation du préfet, participation du président de l'AMF 29 à la visite du Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur - Quimper

Le 15, réunion entre la directrice AMF 29 et Monsieur REGAN, Groupama Loire-Bretagne, relative à l'organisation de réunions d'information sur les relations entre les collectivités et les associations - Brest

Le 16, échange entre les présidents de l'AMF 29 et du CDOS 29, accompagnés respectivement de la directrice AMF 29 et du trésorier CDOS 29, sur un projet de convention entre les deux structures - Brest

Le 17, réunion des présidents d'EPCI du Finistère accompagnés de leur directeur, organisée par l'AMF 29 au siège de Concarneau Cornouaille Agglomération, sur le thème des transferts de compétence de l'activité économique, de l'eau et assainissement et de la GEMAPI - Concarneau.

Le 18, réunion de l'exécutif restreint de l'AMF 29 «petit Bureau», suivie de la rencontre, à sa demande, avec la DASEN 29 sur un projet de convention visant l'école en territoire rural - Brest

Le 21, Assemblée générale des élus référents sécurité routière co-présidée par le Préfet et le président de l'AMF 29 - Pleyben

Le 24, à l'invitation du 1^{er} Vice-Président de la Région Bretagne, présence de Monsieur CAP au déjeuner de travail avec les 4 Présidents d'AMF Bretagne et participation de la directrice AMF 29 à la réunion à l'AMF 35 des 4 directeurs d'AMF Bretagne - Rennes

Le 25, réunion de Conseil d'administration de l'AMF 29 - Châteaulin

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

Le répertoire mouvant des compétences communales

Au fil de ce mandat, la commune se confirme en pleine mutation. Ce changement, danger pour certains, évolution inéluctable pour d'autres, se profile petit à petit au fil des réformes territoriales plébiscitant les formats XXL. Il se précise aussi lorsque les maires se retrouvent -parfois brutalement- devant le fait accompli de changements de leurs champs d'actions.

La délivrance des cartes nationales d'identité en moins, l'enregistrement des Pacs en plus...

Elu depuis 2001, je n'ai pas souvenir de tensions aussi fréquentes au sein des équipes communales. Toutes et tous, nous vivons cette période où l'Europe et le Monde se crispent, les moyens budgétaires de notre pays sont en berne. Loin des grands hémicycles et bureaux décisionnels, la commune, dernier maillon de la chaîne, doit désormais vivre avec toutes ces ondes de chocs.

Partout, il faut sécuriser, économiser, mutualiser. Si ce message est entendu de tous les élus, sa mise en application peut diviser quand elle est vécue pour certains «à marche forcée», et par d'autres comme une modernité inéluctable, voire intéressante.

La mise en œuvre de la réforme des demandes de CNI illustre bien ce propos. Les réactions reçues à l'AMF 29 ont été nombreuses : de la simple demande de précision sur un changement vécu «dans l'air du temps» au mécontentement exprimé avec vivacité.

Au-delà du retrait partiel d'une mission importante des communes -et de la charge financière nouvelle pour trente d'entre-elles en Finistère-, c'est la brièveté de l'annonce qui aura marqué les esprits. Le témoignage reçu d'un de nos collègues maire près de la mer d'Iroise me semble assez représentatif :

«Je suis convaincu que nos communes vont connaître dans les prochaines années de nouvelles évolutions structurelles, je le répète, j'en accepte le principe et j'imagine bien volontiers que les maires de demain deviendront le guichet vers lequel nos concitoyens s'adresseront pour obtenir les renseignements et le soutien de pre-



mier niveau pour l'ensemble de leurs démarches administratives. Je pense néanmoins que de telles évolutions ne s'imposent pas ex abrupto et ne se décrètent pas dans la précipitation».

Des changements difficiles pour une frange de nos administrés ?

La question est souvent posée. Car au final c'est bien souvent au maire de faire un travail d'explication face à la personne âgée sans transport, à celle qui se déplace avec difficulté ou pour qui les modes d'emploi de l'informatique sont écrits en chinois.

Et comment expliquer à nos aînés que, non leur carte d'identité n'est plus délivrée ici mais qu'au 1^{er} novembre 2017 leurs petits-enfants vont pouvoir venir se pacser à ce même guichet ! La série ne fait sans doute que commencer, avec un prochain épisode annoncé : les cartes grises, nouvel héritage pour les maires ?

Restons vigilants, il faut que la fréquentation des mairies perdure et fasse vivre nos centres-villes et centres-bourgs. Cet accompagnement nouveau de la vie citoyenne doit se faire sans nouvelle charge financière pour nos communes budgétairement fragilisées.

L'AMF 29 soutiendra les changements qui contribueront à maintenir un service public de qualité sur tous les territoires, sous réserve que cette mise en œuvre laisse aux élus et agents le temps de reprendre leur souffle. Ce qui apaisera sans doute bien des crispations collectives...

Bien cordialement,
Dominique CAP, Président AMF 29



Crédit Agricole
Partenaire et acteur du développement local

7^e Carrefour des communes du Finistère : merci à tous !

2 400 congressistes réunis les 6 et 7 octobre 2016, 97 exposants, 34 intervenants (personnalités, conférences et points-info) pour cet événementiel organisé par l'AMF 29 au Quartz-Congrès à Brest, en collaboration avec l'Agence Bergame.



Quelques illustrations de ces deux jours : Inauguration (1 & 3), visite des stands (2), échanges avec le président (5), signature ARMB (4), 1^{ère} présence du stand de l'AMF nationale (6) (Photos Franck Betermin)

Trophées 2016 du meilleur journal, félicitations aux lauréats :

- Communes de 100 à 1 000 habitants : _____ Guimaëc
- Communes de 1 001 à 2 000 habitants : _____ Plogoff
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : _____ Plozévet
- Communes de 3 501 à 12 500 habitants : _____ Plouhinec
- Communes plus de 12 501 habitants : _____ Concarneau
- Les EPCI : _____ C.C. Pays d'Iroise



(Photos Franck Betermin)

Seconde réunion des présidents et directeurs d'EPCI organisée par l'AMF 29 le 17 novembre dernier : Les transferts de compétence (activité économique, eau et assainissement, Gemapi)

49 inscrits à cette 2nde rencontre de la mandature qui s'est tenue au siège de Concarneau Cornouaille Agglomération après une première rencontre sur Brest Métropole en 2015

(Intervention d'Hélène RICARD, AMF intercommunalité et de Pauline DELAERE-PAPIN, AMF développement durable, cette dernière, immobilisée à Paris, intervenue en visio-conférence)



Modernisation de la délivrance des cartes d'identité en Bretagne

Depuis le 1^{er} décembre, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité ont évolué en Bretagne.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Les usagers peuvent choisir l'une des 110 communes de la région Bretagne équipée des dispositifs de prise d'empreinte.

La liste de ces mairies est disponible sur le site de la Préfecture du Finistère :

www.finistere.gouv.fr

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée.

Dès réception de la carte d'identité par la mairie, un message est adressé à l'utilisateur sur son téléphone portable l'informant de la mise à disposition de ce titre auprès de la mairie de dépôt.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cela permet notamment un traitement plus rapide en mairie.



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies de la région Bretagne identifiées sur le site de la Préfecture du Finistère (www.finistere.gouv.fr).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Quelques repères

Coût : La carte nationale d'identité est gratuite.

Si l'utilisateur ne peut pas présenter son ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente (perte ou vol) et payante : 25€ en timbre fiscal.

Délai d'obtention dans le Finistère : Le délai d'obtention actuel est de deux à trois semaines (variable selon la période de l'année : la haute saisonnalité se situe entre mars et août).

Durée de validité : Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cartes nationales d'identité ont une validité de 15 ans.

Nombre de CNI : En Finistère, 55 566 CNI ont été délivrées en 2015 (pour information, 35 429 passeports ont été délivrés dans la même période).

En direct avec le Conseil Départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

L'État et le Conseil départemental du Finistère ont préparé conjointement le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'objectif est de faciliter un accès aux services pour toutes et tous en s'adaptant aux modes de vie, aux pratiques et aux usages. L'accès aux services, tant publics que marchands, est un élément constitutif du bien-vivre ensemble. Dès lors, apporter des réponses concrètes et cohérentes au bénéfice de tous les usagers s'impose.

Veiller à la présence équilibrée des services en zones rurales comme urbaines est un premier gage de réponse. Renforcer la coopération entre les différents partenaires et opérateurs de service est une nécessité impérieuse. De nouvelles approches de médiation devront être pensées pour favoriser des parcours plus compréhensibles pour les usagers. Ce schéma s'appuie sur un large diagnostic partagé avec des citoyens et des représentants des secteurs associatif et économique... Il est avant tout un cadre de référence pour renforcer les coopérations et les partenariats. Ainsi, nous nous engageons, État et Conseil départemental, aux côtés du Conseil régional, des collectivités locales et des opérateurs de service, à mettre en œuvre ce schéma en trouvant toutes les formes de réponses adaptées. Une vigilance accrue sera apportée aux publics en situation de vulnérabilité, tout comme aux zones géographiques où l'offre de services est déficitaire. Ce schéma départemental est un document vivant qui s'enrichira durant les six prochaines années des apports de tous les acteurs qui vont s'y engager.



Avec les habitants et des représentants d'usagers, nous veillerons à apporter des réponses tangibles et concrètes en adéquation avec l'évolution des besoins et des usages des Finistériens. Ces solutions construites dans des dynamiques de partenariat devront permettre d'expérimenter et d'innover.

A noter dans vos agendas

Les deux réunions publiques de présentation du débat des orientations budgétaires du Conseil départemental du Finistère auront lieu le jeudi 15 décembre à 19h à Quimper (Maison du Département) et le vendredi 16 décembre à 19h à la salle Alizé de Guipavas

MARCHÉ DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES



GROUPAMA L'ASSUREUR N°1 DES COMMUNES

à retrouver sur groupama-collectivites.fr



Transition énergétique : l'État s'engage au plus près des territoires

par Richard FERRAND, Député du Finistère, Conseiller régional de Bretagne



L'objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 est de permettre aux citoyens, aux territoires, aux entreprises et aux collectivités d'agir ensemble pour la croissance verte et les emplois durables.

Un peu plus d'un an après la promulgation de cette loi, il m'a semblé important de revenir sur les traductions concrètes des décisions que nous prenons à l'Assemblée nationale dans ce domaine.

Dans ce cadre, dès le mois de septembre 2014, Ségolène Royal avait lancé un appel à projet pour désigner 212 territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

L'article premier de la loi définit ce concept : «*Est dénommé territoire à énergie positive un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.*»

Le ministère précisant : «*Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. (...) La collectivité propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.*»

Après deux ans de mobilisation, près de 400 territoires ont été labellisés. Plus de 300 millions d'euros sont ainsi désormais engagés pour soutenir les projets des «TEPCV».

Dans notre département plusieurs territoires bénéficient concrètement du soutien de l'État (entre 500 000 et 2 millions d'euros) :

- Morlaix Communauté
- L'Association des îles du Ponant
- Brest Métropole
- Le Pays du Centre Ouest Bretagne
- Le Parc naturel régional d'Armorique

Chaque territoire en fonction de ses spécificités a donc défini son projet pour soutenir des investissements publics auprès des communes et des communautés de communes.

La collectivité s'engage ainsi à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques,

des transports, des loisirs. Elle propose donc un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Pour le Pays du Centre Ouest Bretagne par exemple, l'élaboration du projet s'est réalisée en partenariat avec l'agence locale de l'énergie (ALECOB). Trois axes ont été privilégiés en fonction des besoins du territoire : une étude de structuration de la filière bois, la rénovation de l'éclairage public dans une vingtaine de communes, les projets de cinq écoles à énergie positive.

Bâtiments énergétiquement performants, rénovation de l'éclairage public, énergies renouvelables, économie circulaire, éducation à l'environnement... sont autant de domaines d'actions éligibles à ce dispositif.

Le Pays du Centre Ouest Bretagne a d'ores et déjà sollicité des crédits complémentaires (jusqu'à 1,5 millions d'euros possibles) afin de poursuivre dans cette voie et faciliter les investissements publics pour la transition énergétique et la croissance verte.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a également signé une convention avec EDF pour la distribution gratuite d'un million d'ampoules LED dans les «territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)» de moins de 250 000 habitants.

Pour le Pays COB, cela représente 4 000 ampoules à destination des foyers les plus fragiles. C'est l'ALECOB qui est en charge de cette distribution. Elle s'appuie sur les associations caritatives locales (Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge...) et partenaires locaux (centres départementaux d'action sociale...) pour attribuer ce matériel de façon équitable.

Ce mode de distribution a été adopté puisqu'il permet également d'aborder avec les bénéficiaires des questions plus larges sur l'énergie même s'il s'agit bien de lutter contre la précarité énergétique.

L'appel à projet «TEPCV» n'est pas le seul levier mobilisé par l'État pour contribuer à la transition énergétique. La reconduction augmentée du FSIL en 2017 (1,2 milliards d'euros contre 1 milliard d'euros en 2016) prévoit également de répondre à cette urgence par des financements spécifiques.

L'enjeu de la transition énergétique est bien l'enjeu de tous. Particulièrement des collectivités qui doivent avoir un rôle moteur et des postures exemplaires dans le domaine.

Dans le Finistère, l'État accompagne les territoires dans leurs démarches énergétiques et leurs investissements publics puisque sans le travail des collectivités locales, il est impossible de lutter contre le dérèglement climatique.

ERDF devient

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU